

Les noms sont :

MM. ARAGO (Emmanuel),
CRÉMIEUX,
FAVRE (Jules),
FERRY,
GAMBETTA,
GARNIER-PAGÈS,
GLAIS-BIZOIN,
PELLETAN,
PICARD,
ROCHEFORT,
SIMON (Jules).

Le général Trochu est à la fois maintenu dans ses pouvoirs de gouverneur de Paris et nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Palikao.

Veuillez faire afficher immédiatement et au besoin proclamer par crier public la présente déclaration.

Pour le Gouvernement de la défense nationale .

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé : LEON GAMBETTA.

N° 281. — *DÉCRET du Gouvernement de la défense nationale abolissant le serment politique.*

Paris, le 5 septembre 1870.

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Les fonctionnaires publics de l'ordre civil, administratif, militaire et judiciaire sont déliés de leur serment.

Le serment politique est aboli.

Signé :

GÉNÉRAL TROCHU,	GARNIER-PAGÈS,
EMMANUEL ARAGO,	GLAIS-BIZOIN,
CRÉMIEUX,	PELLETAN,
JULES FAVRE,	PICARD,
JULES FERRY,	ROCHEFORT,
GAMBETTA,	JULES SIMON.

N° 282. — *ARRÊTÉ du 4 novembre 1870 portant promulgation du décret abolissant le serment politique.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie,
Vu les proclamations au peuple et à l'armée en date des 5 et 8